



Laxisme

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 6 juin 2007

J'ai reçu un e-mail de DNF annonçant : 8 PV et 208 observations aux fumeurs pour infraction 2 PV et 49 observations pour fumoirs non conformes 22 PV 456 observations et 2 amendes forfaitaires pour défaut d'affichage 2 PV et 18 observations pour incitation à enfreindre l'interdiction de fumer. Pourquoi y a-t-il si peu de PV par rapport aux nombre d' observations ?

Réponse :

- Le seul fait que 1500 entreprises, en 3 mois, aient été sensibilisées à la nouvelle réglementation par les inspecteurs du travail est une immense surprise. Alors, fallait-il dresser 1500 procès ou n'en dresser aucun ?
- Le choix d'un dosage réfléchi entre prévention et répression ne nous paraît pas dénué de bon sens. L'avenir proche nous dira si ce choix était le bon